



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 18/04/2019

SLOX

ID : 081-218102572-20190408-2019DEL29-DE

Date de la convocation
02.04.2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 19/29

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mr LEFERT, Mme TRUTINO, Mrs SAMATAN, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

Absents : Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mme TRUTINO
Mr GRIMAL procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
Mme PAWLACZYK procuration à Mr GALINIÉ
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**BUDGET PRIMITIF
2019 DU BUDGET DU
SERVICE DE L'EAU**

Le budget primitif 2019 pour le service de l'eau, proposé par Monsieur le Maire, s'établit comme suit :

• Section de fonctionnement	
Dépenses	914 123,88 €
Recettes	914 123,88 €
• Section d'investissement	
Dépenses	2 074 546,84 €
Recettes	2 074 546,84 €

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte à la majorité le budget primitif 2019 du service de l'eau tel que présenté en annexe de la présente délibération.

5 CONTRE

Adopté à la majorité

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 avril 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

